

ASSOCIATION
DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX
DU QUÉBEC

L'Aménagiste

SPECIAL HORS-THÈME



**Installations portuaires de Pointe-au-pic,
M.R.C. de Charlevoix-Est**

SOMMAIRE

**LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT
ENVERS LES RÉGIONS (MRC)
et la révision des
schémas d'aménagement**

**QUELQUES LEÇONS À
RETENIR DU SAGUENAY**

**13^e CONGRÈS ANNUEL
DE L'AARQ
compte-rendu**

**L'AMÉNAGISTE
INTERNAUTE
Internet et l'aménagement
du territoire**

**CHRONIQUE DU MAM
La protection du
territoire et des
activités agricoles**

L'AMÉNAGISTE
L'Aménagiste est une revue
trimestrielle réalisée et publiée
par l'Association des
aménagistes régionaux du
Québec.

**Association des
aménagistes régionaux
du Québec**

48, rue Caron
Lévis (Québec) G6V 3G1
Téléphone et télécopieur
(418) 833-4559

Site Internet
<http://www.aarq.qc.ca>
Courriel électronique
secretariat@aarq.qc.ca

Abonnement annuel

24,00 \$ + taxes / non-membres.

ISBN 482904 D / ISSN 1189-699X

Note : Les textes publiés dans
la présente revue restent la
responsabilité de leurs auteurs.

Mot du président

**M. Dominique Desmet,
MRC de la Haute-Yamaska
Région 6 - Montérégie**

Nous voici déjà aux portes de l'année 1997. Il s'agira, à coup sûr, d'une année bien remplie puisque la majorité d'entre nous s'affaireront à rédiger l'une ou l'autre version du schéma d'aménagement révisé.

À titre de nouveau président de l'Association, je tiens à souligner que, selon mon humble avis, cette révision des schémas s'avère plus que jamais le dossier de l'heure. Je ne crois pas non plus trahir le point de vue de mes collègues en vous disant qu'il en va de même du côté du conseil d'administration. Enfin, la révision du schéma semble également s'inscrire au chapitre des préoccupations majeures auprès des ensembles des aménagistes, du moins si je m'en réfère aux nombreux commentaires à ce sujet lors de notre dernier congrès et, en particulier, à l'occasion de l'atelier relatif aux avis gouvernementaux transmis dans le cadre de cet exercice.

Tout ceci pour vous dire que le traitement et le suivi des avis gouvernementaux sur les schémas révisés s'inscrivent en tête de liste des priorités de l'Association pour l'année qui se présente. Ce ne sera évidemment pas le seul dossier sur lequel on portera une attention mais ce sera résolument le sujet auquel on compte consacrer le plus d'énergie et de temps. Cette orientation m'ap-

paraît d'autant plus légitime et pertinente qu'elle s'inscrit dans le prolongement de la stratégie ayant prévalu ces dernières années, stratégie qui consistait à rendre l'Association plus visible et mieux reconnue auprès des intervenants majeurs de l'aménagement du territoire au Québec. Ce serait par

la même occasion rendre hommage et remercier pour ses bons offices le président sortant, Monsieur Denis Dufour, dont je garderai toujours le souvenir d'un aménagiste qui non seulement avait à cœur cette stratégie mais qui a su également la déployer et atteindre les objectifs fixés.

COMITÉS DE L'AARQ

AGRICULTURE

François Cyr, MRC Val-Saint-François
Dany Giroux, MRC de Matane
Denis Ouellette, MRC d'Arthabaska
Christine Savard, MRC d'Abitibi

COLLOQUE 1997

Michel Beauchesne, MRC de Brome-Missisquoi
Ginette Blanchard, MRC de Lajemmerais
Dominique Desmet, MRC La Haute-Yamaska
Chantal Laliberté, MRC Les Maskoutains

CONGRÈS 1997

Jean Bissonnette, MRC de Papineau
Michel Thibault, MRC de Denis-Rivier

DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE DE MONTRÉAL

Pierre Alarie, MRC des Moulins
André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut
Dominique Desmet, MRC La Haute-Yamaska
Nicole Loiselle, MRC de Deux-Montagnes
Francis Provencher, MRC de Rouville

ENVIRONNEMENT

Dany Giroux, MRC de Matane
Christine Savard, MRC d'Abitibi

ÉTATS GÉNÉRAUX DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS (suivi)

André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut

FORMATION CONTINUE

Nathalie Audet, MRC Lac-St-Jean-Est
Gaston Levesque, MRC La Nouvelle-Beauce

HYDRO-QUÉBEC

Linda Tremblay, MRC La Minganie
Sonia Roux, MRC de Sept-Rivières

INTERNET

Christian Dallaire, MRC Lac-St-Jean-Est
André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut
Madeleine Provencher, secr.-trés. AARQ
Gilles A. Tremblay, C.U.O.
Linda Tremblay, MRC de Minganie

MAM-AARQ

Dominique Desmet, MRC La Haute-Yamaska
Gaston Lévesque, MRC La Nouvelle-Beauce
Denis Ouellette, MRC d'Arthabaska

POLITIQUE DE FINANCEMENT

Jean Bissonnette, MRC de Papineau
François Cyr, MRC du Val-Saint-François
Madeleine Provencher, secr.trés. AARQ

RECONNAISSANCE DE L'AMÉNAGISTE

Tous les administrateurs et officiers de l'Association sont membres de ce comité.

REVUE L'AMÉNAGISTE

Jean Bissonnette, MRC de Papineau
André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut
Madeleine Provencher, secr.-trés. AARQ

Membres du Conseil

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1997

PRÉSIDENT

Zone 6 Dominique Desmet
MRC La Haute-Yamaska

VICE-PRÉSIDENT

Zone 5 François Cyr
MRC du Val-Saint-François

ADMINISTRATEURS

Zone 1 Michel Thibault
MRC de Denis-Rivier
Zone 2 Dany Giroux
MRC de Matane
Zone 3 Gaston Levesque
MRC La Nouvelle-Beauce
Zone 4 Denis Ouellette
MRC d'Arthabaska
Zone 7 André Boisvert
MRC Les Pays-d'en-Haut
Zone 8 Christine Savard
MRC d'Abitibi
Zone 9 vacant
Zone 10 Jacques Valois
MRC Le Domaine-du-Roy
Zone 11 Linda Tremblay
MRC de Minganie
Zone 12 Jean Bissonnette
MRC de Papineau

SECRETARIE-TRÉSOSIERE

Madeleine Provencher

Concept, montage et impression

Dorcas Communications Graphiques & Imprimerie ABC inc., Lévis.
Les textes doivent être transmis sur support informatique pour système
Macintosh (MicroSoft Word, PageMaker). Les textes provenant d'un
système IBM doivent être transmis en mode texte seulement.

Publicité

Veillez communiquer avec Madeleine Provencher au (418) 833-4559.

Le désengagement de l'état envers les régions (MRC)

et la révision des schémas d'aménagement

Dans le cadre du congrès de l'U.M.R.C.Q., qui s'est déroulé du 5 au 7 septembre 1996 à Québec, l'Association a participé à l'atelier « Des schémas d'aménagement axés sur le développement ». Il s'agissait pour l'AARQ de dresser le contexte dans lequel évolue la révision des schémas d'aménagement face au désengagement de l'état envers les régions, qui s'effectue présentement sur le territoire des MRC. Sans être exhaustif, nous avons tenté de situer la révision des schémas d'aménagement dans l'échiquier politique sur les scènes fédéral, provincial et régional (MRC) et le rôle des fonctionnaires des MRC (secrétaires-trésoriers et aménagistes) ayant des responsabilités croissantes d'appui au Conseil des maires des MRC, de plus en plus orienté vers le développement économique.

LE CONTEXTE POLITIQUE FÉDÉRAL

La révision des schémas d'aménagement qui a débuté de façon générale il y a plus d'un an (1995) s'avère influencée par les politiques fédérales. L'adoption de la politique nationale des aéroports et de la politique maritime qui se résument au transfert des aéroports et des ports aux milieux locaux ou régionaux ont un impact très important sur plusieurs MRC du Québec. Concernant les ports, 42 ports locaux et régionaux appartenant à Hâvres et Ports Canada sont à transférer aux régions, touchant ainsi près de

30 MRC. Plusieurs MRC riveraines au golfe et au fleuve St-Laurent sont interpellées par le fédéral dans le processus de transfert des ports qui n'est pas évident à première vue. Dans ce contexte de désengagement de l'État fédéral, les forces vives du milieu et la MRC comme leader régional sont invitées à initier une réflexion profonde de leurs équipements structurants, lesquels agissent souvent comme des facteurs majeurs de localisation industrielle pour l'économie régionale et son développement. Dans ces dossiers, en collaboration avec la corporation de développement, la chambre de commerce, etc., les élu(e)s, secrétaires-trésoriers et aménagistes sont mis à contribution car il s'agit de négocier des transferts d'équipements aéroportuaires et maritimes dont la vie utile à venir est faible et dont l'impact économique est fort important.

LE CONTEXTE POLITIQUE PROVINCIAL

La révision du schéma d'aménagement des MRC navigue dans plusieurs projets ministériels (orientations, politiques, lois, règlements) qui, en évolution plus ou moins avancée dans certains cas, ont, ou auront, un impact dans les discussions et la rédaction des projets de schéma d'aménagement révisé.

On peut, dans un premier temps, affirmer que les orientations gouvernementales en matière d'aménagement interpellent

vivement les MRC dans la planification des ressources naturelles, la gestion de l'urbanisation, les transports, l'agriculture et l'environnement. Chacun des ministères essaie, par souci d'économie et de restructuration, de larguer, et ce souvent de façon indirecte, des responsabilités et des tâches aux MRC et aux municipalités en se servant parfois du schéma comme courroie de transmission, ou directement par des lois ou des règlements, etc. L'analyse des commentaires du MAM sur certains projets de schéma d'aménagement révisé déposés laisse plusieurs MRC et aménagistes perplexes, surtout à la lueur du désengagement du MAM dans le financement des MRC du Québec.

Plusieurs lois, règlements, politiques, etc., adoptés, en projet, en discussion interministérielle ou en consultation toucheront de façon majeure les MRC et les municipalités. Leurs ressources internes (financières et humaines) seront grevées dans un avenir rapproché. Plusieurs tâches sont apparues ces derniers temps et ont été confiées, sans compensation financière, aux MRC et municipalités, occasionnant des frais, du temps et des énergies supplémentaires, affectant souvent les mêmes bassins de ressources humaines à l'intérieur des MRC.

Sans en faire une liste complète, voici quelques exemples de nouvelles tâches et responsabilités:

1. *La participation des MRC dans la création des agences de forêts privées.*

*Par
Denis Dufour, M(ATDR)
Coordonnateur à
l'aménagement MRC de
Charlevoix-Est.*

*Note au lecteur:
Ce texte a été présenté
au congrès de l'U.M.R.C.Q.
le 6 septembre 1996.
C'était avant l'annonce du
ministre des affaires municipales
relativement au programme d'aide
au financement des MRC.*

Le désengagement de l'état envers les régions (MRC)

SUITE

Le désengagement de l'état envers les régions (MRC)

2. La reconnaissance des MRC comme agent promoteur dans le programme de mise en valeur du milieu forestier.

3. La consultation des MRC dans le processus d'adoption des plans généraux d'aménagement forestier et les plans quinquennaux d'aménagement forestier.

4. La participation des MRC aux conseils régionaux de développement.

5. La participation des MRC dans l'application du concept de forêt habitée.

6. La participation des MRC à l'élaboration de la politique de gestion des corridors routiers (comités techniques régionaux) du MTQ.

Plusieurs politiques et règlements en préparation toucheront particulièrement la révision des schémas d'aménagement. En voici quelques-uns :

1. Le projet de politique de gestion des corridors routiers du ministère des Transports.

2. Le projet de politique sur la gestion des matières résiduelles du ministère de l'Environnement.

3. La récente Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles (droit de produire).

4. Différents règlements d'ordre environnemental en révision ou en projet du ministère de l'Environnement et de la Faune.

De plus, le contexte économique et de coupure budgétaire favorise tout à coup, comme par enchantement, une plus grande concertation et consultation du gouvernement vers les MRC afin que ce dernier obtienne le poul régional de la part de la MRC avant d'intervenir. Ce mouvement vers les régions engendre aussi des efforts supplémentaires de la part des élu(e)s et fonctionnaires des MRC afin de conduire le gouvernement vers une meilleure compréhension des particularités régionales. Devant ce contexte économique difficile, les MRC prennent de plus en plus de place dans le développement économique (initiatives) sans toutefois avoir de soutien financier et professionnel supplémentaire. Plusieurs MRC soutiennent des initiatives à « bout de bras ». Pourront-elles continuer encore longtemps? À ce rythme, ces initiatives sont positives et le gouvernement se doit de les soutenir pour assurer un aménagement du territoire concerté et un développement régional continu par les gens du milieu.

LE CONTEXTE DE LA RÉVISION DES SCHÉMAS DANS LES MRC

Une consultation des directeurs de zones de l'Association sur le contexte de la révision des schémas dans les MRC des

différentes régions du Québec nous amène à un certain constat de la révision des schémas d'aménagement dans les MRC.

La révision des schémas d'aménagement est bien amorcée. Toutefois, elle demeure pour plusieurs MRC une priorité relative et variable. Les aménagistes sont associés à la grande majorité des nouveaux dossiers d'aménagement et de développement régional.

De plus, compte tenu des ressources financières limitées des MRC, les ressources humaines supplémentaires affectées à la révision sont peu importantes et dans certains cas quasi inexistantes. On perçoit que la révision actuelle n'a pas l'importance des premiers schémas au niveau politique, d'autant plus qu'elle n'est pas appuyée financièrement par le gouvernement.

Plusieurs MRC ayant évolué vers le développement et la gestion de l'aménagement, et même d'équipements importants, la révision du schéma arrive dans certains cas en deuxième dans les priorités, ce qui entraîne quelques MRC à demander des extensions de délai pour le dépôt de leur projet de schéma d'aménagement révisé.

Dans certaines régions du Québec, des expériences de décentralisation ont monopolisé les ressources des MRC (par exemple : les lots intramunicipaux en Abitibi-Témiscamingue), de sorte que l'échéancier de la révision s'avère retardé de façon significative.

Dans le contexte économique actuel (augmentation du chômage, etc.), le développement régional prend le dessus sur l'aménagement

Le désengagement de l'état envers les régions (MRC)

et la planification du territoire. Dans plusieurs régions, les élu(e)s doivent éteindre des feux, intervenir et agir comme leaders régionaux pour redresser un équipement et une économie fragiles (par exemple: l'achat de la station de ski du Mont Grand-Fonds par la MRC de Charlevoix-Est).

En période estivale, plusieurs services d'aménagement de MRC sont affectés à l'application des règlements d'urbanisme municipal en vertu d'ententes intermunicipales freinant ainsi leurs élans de révision.

Sans être exhaustive, voici une liste de responsabilités où les MRC agissent de façon principale ou secondaire dans leur milieu ou avec le gouvernement et ce, souvent de façon simultanée et entrecroisée (avec de faibles ressources), en plus de celle de l'aménagement du territoire (révision des schémas d'aménagement):

Les responsabilités actuelles

- Gestion des déchets
- Évaluation foncière
- Gestion de programmes d'habitation
- Gestion d'un Fond d'investissement local (SOLIDE)
- Gestion des cours d'eau régionaux
- Gestion du T.N.O.
- Vente pour taxes
- Gestion du transport adapté
- Gestion d'un aéroport
- Ententes intermunicipales
- Création d'un parc régional

Les responsabilités ajoutées

- Transfert des lots intramunicipaux
- Participation à l'Agence de forêt privée
- Agent promoteur du Programme de mise en valeur
- Application du concept de forêt habitée
- Participation à la création d'un parc provincial
- Transfert d'aéroports, quais ou ports
- Suivi ou élaboration d'une planification stratégique régionale
- Participation à une agence de bassin versant
- Participation à un comité sur la gestion des fumiers
- Aménagement des cours d'eau municipaux

LE CONTEXTE DE FINANCEMENT DES MRC

À ce contexte s'ajoute l'inquiétude des aménagistes et de plusieurs élu(e)s des MRC relativement à l'arrêt du financement des MRC par le ministère des Affaires municipales, qui aurait pour effet de diminuer leur budget de fonctionnement. Devant la croissance des tâches et responsabilités que génèrent le gouvernement et le contexte économique difficile, nous croyons qu'il y a lieu de réfléchir sérieusement sur l'avenir et le rôle des MRC. Nous croyons que le gouvernement a clairement démontré par ses actions qu'il a besoin du palier des MRC dans la planification et la gestion du territoire, sa reconfiguration

interne (la décentralisation), et qu'il y a lieu de reconnaître les MRC à leur juste valeur, par leur dynamisme et leur efficacité à l'échelle des régions, en:

1. *adoptant une politique de renforcement des structures régionales (MRC);*
2. *appuyant financièrement la MRC ou en développant des outils visant une plus grande autonomie financière de la MRC;*
3. *clarifiant les responsabilités des MRC par rapport à d'autres organismes.*

Enfin, un exemple récent démontre la reconnaissance de l'efficacité des MRC par le gouvernement. Le mandat donné aux 15 MRC touchées pour appliquer le décret concernant les dommages aux ZEC et pourvoies, suite aux pluies diluviennes des 19-20 juillet derniers, vient reconfrmer que les MRC, pour plusieurs éléments, sont des paliers efficaces pour le gouvernement sans qu'il lui en coûte un sou supplémentaire. De plus, cet événement a conduit plusieurs MRC, municipalités et le gouvernement à reconnaître qu'il y avait lieu d'accentuer les efforts en matière d'aménagement du territoire. Ainsi, est-ce vraiment le temps de relâcher le soutien envers la structure des MRC, alors qu'elles portent efficacement la responsabilité de l'aménagement du territoire depuis 1978?

Ne serait-il pas plutôt le temps opportun, dans le contexte économique actuel, d'appuyer financièrement les MRC qui révisent leur schéma d'aménagement et organisent leur plan d'action vers le développement économique de leur milieu et ce, de façon durable pour l'avenir des régions du Québec?

SUITE

Le désengagement de l'état envers les régions (MRC)

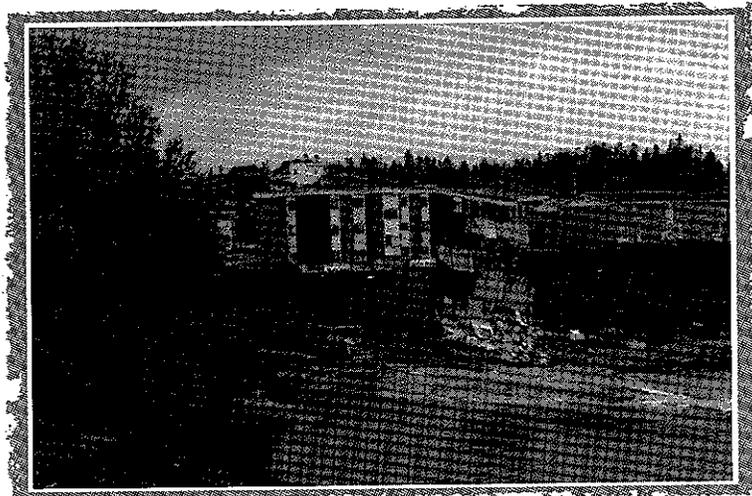


Quelques leçons à retenir du Saguenay

Par
Pierre Martel
Directeur (par intérim)
Direction de la sécurité
civile et des régions
Directeur régional
Régions de Montréal,
Laval, Lanaudière,
Laurentides et
Montérégie
Direction générale de la
sécurité et de la
prévention ministère de
la sécurité publique du
Québec

Étonnement, stupéfaction, incrédulité: nos réactions ont été unanimes en regardant à la télévision ces images d'apocalypse. En direct sous nos yeux, le Saguenay-Lac-Saint-Jean était dévasté par des pluies torrentielles qui s'abattaient également sur tout l'Est du Québec. L'importance et l'étendue des dommages sont telles qu'on en parlera encore longtemps comme du « déluge de juillet 1996 ».

Plusieurs d'entre nous ont eu le même commentaire: « Ce type d'événement se produit partout ailleurs, en Europe, en Asie, aux États-Unis mais jamais au Québec... qu'est-ce qui s'est passé? ». Un réflexe bien humain nous fait croire que les sinistres n'arrivent qu'aux autres, que nous sommes invulnérables ou à l'abri de telles catastrophes. Le « déluge » du Saguenay nous a confronté à la dure réalité. Lors du congrès de l'UMRCQ au début de septembre, le maire de Chicoutimi, M. Ulric Blackburn, mentionnait d'ailleurs qu'une des leçons qu'il



Habitations à loyers modiques (HLM) lourdement endommagées suite à la crue de la rivière aux sables à Jonquière (photographie prise le 25 juillet 1996)

tirait du sinistre est « qu'il ne faut jamais croire que nous sommes à l'épreuve de quoi que ce soit ».

Cette catastrophe suscite la réflexion. Elle nous amène à nous interroger sur différentes questions dont la gestion des barrages et la réponse des ministères, organismes et municipalités lors de tels événements. Elle est aussi une occasion privilégiée d'évaluer nos façons de faire lors de sinistres, de les remettre en question pour en améliorer l'efficacité. Bien plus, au-delà de ces questionnements, cette catastrophe doit nous inciter à mener plus loin nos réflexions sur les façons d'aménager le territoire.

Au fil des décennies, l'accroissement de la population et les besoins qui en ont résulté en terme d'habitations et d'infrastructures ont poussé l'homme à modifier l'environnement dans lequel il s'est implanté pour l'adapter à ses besoins.

Ces actions ont ainsi conduit les populations à s'établir dans des milieux fragiles comme les plaines inondables et les zones propices aux mouvements de sol. Le développement urbain a aussi amené des situations où d'importantes concentrations de population se sont

implantées dans des secteurs exposés à des accidents technologiques. À titre d'exemple, nous retrouvons dans plusieurs municipalités du Québec des résidences construites à proximité d'axes de transport, d'industries ou d'infrastructures présentant des risques d'accidents majeurs.

Ces aménagements ont souvent été réalisés sans égard aux risques inhérents à leur localisation. Diverses raisons expliquent sans doute cet état de fait. Évoquons seulement l'attrait pour les zones riveraines et autres milieux naturels d'intérêt, la valeur foncière souvent élevée des secteurs ou terrains concernés ainsi que le manque de connaissance des risques.

Aujourd'hui, conscients que nous ne sommes pas à l'abri de sinistres majeurs, pouvons-nous, en agissant de façon responsable, continuer d'aménager nos milieux de vie sans mesurer toute l'importance des risques qui nous entourent? De tels comportements pourraient accentuer la dégradation de l'environnement tout en augmentant les risques pour les personnes et les biens.

Plusieurs éléments devraient d'ailleurs nous interpeller lorsque vient le temps de planifier



Pont d'une voie ferrée du Canadien National endommagé suite à la crue de la rivière aux sables à Jonquière

(photographie prise le 25 juillet 1996)

Quelques leçons à retenir du Saguenay

l'aménagement du territoire. En effet, les données disponibles sur les sinistres majeurs qui se sont produits à travers le monde et les tendances observées à l'échelle du globe ne permettent pas d'envisager une réduction de la fréquence des sinistres au cours des prochaines décennies. Au contraire, certains indicateurs en laissent présager une récurrence sinon supérieure à tout le moins comparable à ce que nous connaissons actuellement. Parmi eux, notons entre autres :

- l'incertitude associée aux changements climatiques et à leurs effets possibles dans certaines régions, notamment, l'augmentation de phénomènes météorologiques extrêmes tels les pluies diluviennes, les tornades, les sécheresses, etc. (la fréquence des catastrophes d'origine naturelle aurait légèrement augmenté au cours des deux dernières décennies et les pertes causées par celles-ci auraient triplé);
- les fortes pressions exercées sur les autorités responsables de l'aménagement du territoire afin de développer certains milieux naturels fragiles ainsi que des secteurs exposés à des risques technologiques;

- la dépendance de plus en plus grande de certains organismes et entreprises à des systèmes complexes de sécurité interne pour lesquels une défaillance ou un dysfonctionnement peut entraîner des conséquences catastrophiques;
- l'augmentation du nombre de sinistres et d'incidents où il y a une interaction entre les risques naturels et technologiques ainsi que l'accroissement des effets associés à ces événements;
- l'utilisation extensive de matières dangereuses et le développement accéléré de nouveaux produits;
- les coupures dans les budgets destinés à la prévention dans divers organismes et entreprises qui entraînent parfois un relâchement des mesures préventives.

Face à ces préoccupations et à la lumière des événements du Saguenay, une réflexion doit être menée par les décideurs et l'ensemble des intervenants concernés afin que les investissements et les développements tiennent davantage compte des risques de sinistre. À cet égard, il est impératif que les futurs aménagements du territoire n'exposent pas les

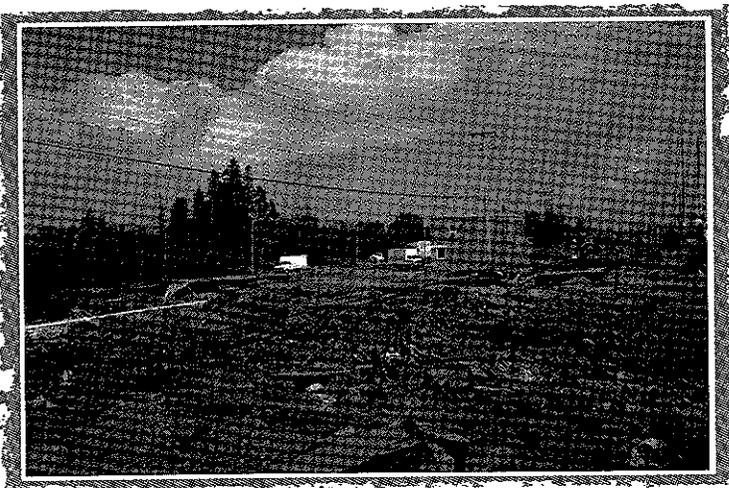
populations à de nouveaux risques ou encore n'accroissent l'importance des risques actuels. Pour atteindre ces objectifs, nous devons d'abord chercher à améliorer nos connaissances des risques déjà existants en tentant, notamment, de mieux connaître les effets possibles des sinistres. Cette prise de conscience doit également être l'occasion de mieux informer les populations sur les risques auxquels elles sont exposées afin d'augmenter leur état de préparation dans l'éventualité d'un sinistre.

Nous devons considérer la planification de la sécurité civile et celle du territoire comme des activités complémentaires. De même, la sécurité civile ne doit plus être perçue comme marginale parmi les autres responsabilités municipales ou régionales. Il importe également de prendre conscience qu'un processus complet de planification de la sécurité civile repose non seulement sur la détermination des interventions en cas de sinistre mais aussi sur des efforts pour éliminer ou réduire leurs effets. La planification de la sécurité civile doit, au même titre que l'aménagement du territoire, être considérée comme une démarche dynamique et continue qui requiert la participation et la collaboration de toutes les ressources du milieu.

Ainsi, le « déluge » du Saguenay nous offre l'opportunité de modifier nos façons d'aménager le territoire et de développer une sensibilité collective à l'égard des risques qui nous entourent. Nous devons conserver à l'esprit que les investissements consacrés à la prévention demeurent en toute circonstance beaucoup moins importants que les pertes humaines et matérielles que peut engendrer un sinistre majeur. La prise en compte des risques de sinistre dans l'aménagement du territoire doit donc être considérée comme un moyen d'assurer la pérennité de nos investissements passés et futurs.

SUITE

Quelques leçons à retenir du Saguenay



Infrastructures routières, ferroviaires et d'utilités publiques lourdement endommagées suite à la crue du ruisseau Deschênes à Jonquière.
(photographie prise le 25 juillet 1996)



13^e congrès annuel de l'A.A.R.Q.

Compte-rendu

Par
Madeline Provencher
Secrétaire-trésorière
Association des
aménagistes régionaux
du Québec

Le jeudi 31 octobre et le vendredi 1^{er} novembre se tenait, au Château Bonne Entente de Québec, le 13^e congrès annuel de l'AARQ. Environ quatre-vingt personnes y ont assisté, dont près de soixante-dix membres.

Le programme a débuté le jeudi à 9h00 lorsque M^e Conrad Delisle nous a parlé du **règlement des carrières et des sablières et des sites d'enfouissement de matériaux secs**. En effet, depuis quelques années, les municipalités subissent des pressions politiques et juridiques des propriétaires de carrières et de sablières qui désirent agrandir leurs exploitations, en ouvrir de nouvelles ou les transformer en sites d'enfouissement de matériaux secs. Comme ces activités sont régies par plusieurs lois adoptées dans des buts différents et à diverses époques, elles entrent parfois en conflit. Les tribunaux ont été appelés à étudier ces conflits et à établir la distinction entre la primauté et l'incompatibilité d'une loi par rapport à une autre. Ils ont dégagé des règles applicables à l'ouverture et à l'agrandissement des carrières et des sablières et à leur transformation en site d'enfouissement de matériaux secs. Ils ont examiné plus particulièrement les droits acquis. À la lumière de la jurisprudence récente, il est maintenant possible de dégager des règles générales applicables aux carrières et aux sablières et à leur transformation en site d'enfouissement de matériaux secs. Citons en quelques-unes:

- Pour prétendre à des droits acquis, il faut un usage réel, constant et continu qui a déjà été exercé légalement.
- Les droits acquis reconnus par une loi ou un règlement en particulier ne peuvent être opposables à d'autres lois ou règlements.
- Les règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environ-*

nement prévalent sur les règlements des municipalités locales malgré leur compatibilité.

- Les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire peuvent être opposables à la primauté des règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
- Les règlements des municipalités locales adoptés pour se conformer à une obligation prévue dans un schéma d'aménagement peuvent aussi être opposables à ceux adoptés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Malgré le chemin parcouru par les tribunaux pour définir les pouvoirs de chaque pallier de gouvernement relativement aux carrières et aux sablières, il reste plusieurs zones grises. Les limites qui doivent être prospectées dans un règlement de zonage, dans un règlement de contrôle intérimaire et dans un schéma d'aménagement font encore l'objet de controverses. Maître Delisle a discuté du sujet avec les congressistes et a répondu à leurs questions.

Un deuxième atelier a eu lieu en avant-midi, traitant de la **production et la gestion des avis gouvernementaux**. M^{me} Frédisane Agostini, du service des orientations gouvernementales et de la gestion de la LAU (MAM), M. Daniel Gaudreau, coordonnateur, SATMM et responsable des régions de l'Estrie et de Laval (MAM), ainsi que M. Normand Graillon, de la MRC du Haut-Saint-François, ont animé cet atelier. Le contenu, le processus et les contraintes de la production des avis gouvernementaux ont d'abord été présentés. Ensuite, la prise en compte et le suivi des avis par les régions ont été abordés, et M. Graillon a présenté l'exemple du Haut-Saint-François. Les participants ont finalement eu l'occasion d'échanger avec les animateurs.

Lors du dîner, l'Association a eu l'honneur de recevoir M. Yvon Leclerc, conseiller spécial du **Ministre des Affaires municipales**, qui a donné une très intéressante conférence sur les nouvelles orientations du ministère relativement à l'amélioration de la présence des MRC dans le développement local.

Dans l'après-midi du jeudi, l'Association présentait deux séries d'ateliers simultanés. Le premier atelier de la première série portait sur le **plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent** et était fort adroitement animé par M. Robert Savoie, ingénieur forestier pour le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent. M. Savoie a présenté et expliqué les éléments qui composeront le PPMV de sa région, dont la confection sera issue de l'analyse et de la synthèse de huit plans d'aménagement multiressources élaborés dans les huit MRC qui constituent le territoire de l'Agence de forêt privée. C'est en raison de l'expérience acquise dans le Bas-Saint-Laurent dans le développement d'un système de gestion des informations forestières (SYGIF) et aussi de l'expertise développée par la confection des plans d'aménagement multiressources de la Forêt modèle que l'Agence et ses partenaires ont convenu de développer une série d'outils et d'applications géomatiques dédiés à la confection, à la consultation et au suivi du PPMV.

L'autre atelier présentait, quant à lui, le **plan de gestion d'un circuit cyclable: la véloroute des "bleuets"**. M. Jacques Valois, de la MRC Le Domaine-du-Roy et Sylvain Tremblay, de la Corporation du circuit cyclable "Tour du Lac Saint-Jean" ont expliqué la nature de ce projet novateur, qui est le résultat d'une concertation soutenue entre dix-huit municipalités locales, trois municipalités régionales de comté, une communauté autochtone, les intervenants régionaux et les partenaires gouvernementaux.

13^e congrès annuel de l'A.A.R.Q.

L'atelier a permis aux participants de connaître les différentes étapes franchies par le promoteur pour la mise en place du projet, lequel est appelé à devenir un véritable « Générateur d'achalandage touristique » pour toute la région. Monsieur Valois a commenté l'historique, la description des aménagements, l'analyse avantages-coûts, les retombées économiques et la création d'emplois, les coûts et le financement du projet, les attaches légales et protocolaires, ainsi que l'échéancier de la construction de la véloroute. M. Tremblay a ensuite précisé le mandat de la Corporation du circuit cyclable ainsi que son organisation, détaillant l'objectif total de la campagne, qui est de recueillir au moins 1 million \$.

La deuxième série d'ateliers simultanés abordait, dans une première salle, la **gestion du parc de La Yamaska par les gens du milieu**. M. Dominique Desmet, de la MRC de La Haute-Yamaska, a alors exposé chacune des étapes de réalisation de ce projet ainsi que les étapes pressenties dans un proche avenir. Il a souligné comment cette expérience permettait d'illustrer avec éloquence les possibilités et les limites de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans une intervention visant à associer « aménagement » avec « développement ». Dans l'autre salle, M. Denis Dufour détaillait le processus d'**acquisition de la station de ski du Mont Grand-Fonds par la MRC de Charlevoix-Est**. Après avoir informé les membres de l'Association sur le sujet, M. Dufour s'est attardé à répondre aux questions des participants.

Le vendredi matin, à la toute première heure, lors d'un atelier-éclair intitulé **la géomatique et les bases de données régionales**, MM. Luc Gravel, du Secrétariat du Plan géomatique gouvernemental (MRN) et Yves Bécotte, du MAM, ont présenté le plan géomatique gouvernemental, qui vit actuellement sa phase de consolidation. Le projet pour l'exercice 1996-1997 du Groupe de travail sur l'intégration des données à référence spatiale pour fins d'aménagement et de développement régional a, entre autres, été abordé. La

nécessité d'une coordination gouvernementale autour du Plan, les objectifs du Plan, son évolution depuis 1988, sa structure et le rôle du Comité directeur de la géomatique furent également détaillés.

Tout de suite après cette intéressante présentation, les membres de l'Association se sont réunis en **assemblée générale annuelle**. Cinquante-trois membres actifs (48% du membership) et trois non-membres étaient présents. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres et les avoir remercié de leur présence, le président de l'Association, Denis Dufour, a relaté les activités qui se sont déroulées depuis la dernière assemblée générale de l'Association, dont voici les principales :

Un mémoire a été déposé sur la gestion des matières résiduelles, le 18 juin 1996. Le suivi des états généraux du paysage québécois, dont un secrétariat permanent a été créé, a été assuré par M. André Boisvert. L'Association a été représentée au Colloque de l'Association québécoise des transports et des routes (janvier 1996) et au congrès de l'UMRCQ (septembre 1996). Le colloque du printemps de l'Association, qui se tenait au Centre des congrès de Hull autour du thème des communications, a connu une bonne participation et comprenait une session de formation. Une deuxième session de formation sur la Loi modifiant la LAU a eu lieu au cours de l'automne 1996. L'AARQ a créé le premier site Internet portant sur l'Aménagement du territoire au Québec et un guide de navigation à l'intention des membres est en préparation. Quatre numéros de la revue *L'Aménagiste* ont été produits.

Suite au rapport du président, les responsables des différents comités de l'Association ont fait leur rapport, dont voici un extrait. Comité Internet : création du site de l'Association en 1996 et projet de mise à jour du site par les membres pour 1997. Comité de suivi des états généraux du paysage québécois : un colloque est à venir en novembre 1996 à Trois-Rivières ; un événement mineur est prévu pour 1997 et un autre, majeur, pour 1998. Comité MAM-AARQ : un questionnaire est à venir sur les avis relatifs aux

PSAR. Comité sur la formation continue : les sessions ont été bien appréciées et des efforts seront consentis pour concentrer au niveau local (MRC) les sujets à venir. Comité de la revue *L'Aménagiste* : le contenu de la revue ayant été amélioré, les membres sont invités à participer à l'amélioration du contenu ; textes et photographies sont bienvenus en tout temps.

Pour compléter ce rapport d'activités, les représentants de zones de l'Association (administrateurs) ont parlé des principaux dossiers ayant touché de leur région.

Les règlements généraux de l'Association ont été modifiés afin de permettre aux professionnels oeuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire pour le compte d'une institution ou d'un organisme public, de devenir membres associés. Un type de membre associé a été ajouté : professionnels temporairement sans travail. La cotisation annuelle a été majorée à 175\$ pour les membres actifs et associés. La cotisation des membres additionnels d'un même organisme municipal est restée la même, soit 75\$, et le tarif de la cotisation des chômeurs et des étudiants sera déterminé ultérieurement par le conseil d'administration.

Suite aux élections, la composition du conseil d'administration de l'Association, pour 1996-1997, est la suivante :

Président

Dominique Desmet,
MRC La Haute-Yamaska (zone 6)

Vice-président

François Cyr,
MRC du Val-Saint-François (zone 5)

Administrateurs

Michel Thibault,
MRC de Denis-Riverin (zone 1)

Dany Giroux,
MRC de Matane (zone 2)

Gaston Levesque,
MRC La Nouvelle-Beauce (zone 3)

Lucien Lampron,
MRC de Drummond (zone 4,
temporairement)

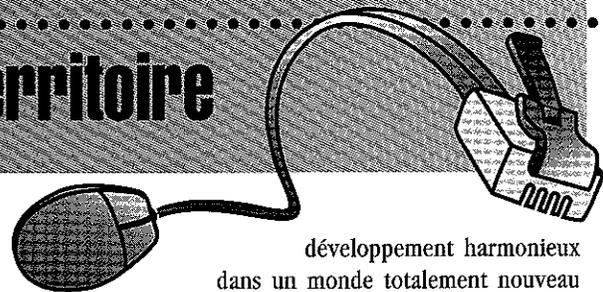
(suite page 12)

SUITE

**13^e congrès annuel
de l'A.A.R.Q.**

L'aménagiste internaute

Internet et l'aménagement du territoire



Par
Christian Dallaire,
M(ATDR)
Aménagiste, MRC
de Lac-St-Jean-Est

Note au lecteur
Ce texte est un extrait du guide
de navigation sur Internet de
l'AARQ

Tous se souviennent que dans les cours d'économie, on nous vantait les mérites d'une localisation centrale. La localisation centrale, près du centre de masse, permettait des économies importantes qu'il était presque impossible d'ignorer. Cependant, si les auteurs de cette théorie la réécrivaient aujourd'hui, il est fort à parier qu'elle comporterait plusieurs traits différents en raison de la croissance foudroyante des nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

TÉLÉCOMMUNICATION ET TÉLÉTRAVAIL

Avec l'arrivée des nouveaux moyens de télécommunication, il est en effet vrai que les facteurs traditionnels de localisation, comme la proximité du centre de masse, perdent de leur importance dans certains secteurs de l'activité économique. Ici, nous n'avons qu'à penser à l'industrie informatique qui est de plus en plus présente et qui connaît une croissance étincelante.

Toutes ces nouvelles technologies ont amené également une nouvelle forme de travail: le télétravail. Celui-ci est actuellement en pleine progression et il semble voué à connaître une explosion dans les prochaines années, avec l'augmentation du travail autonome. Pour les entreprises, le télétravail permet de faire des économies appréciables en équipement et en espace de bureau, réduisant ainsi l'importance d'un secteur traditionnellement clé des agglomérations: le centre-ville.

Évidemment, tous ces changements commencent à se faire sentir en aménagement du territoire et il est

évident que notre approche face au zonage sera modifiée par toutes ces nouvelles technologies. En effet, la croissance d'un méga-réseau comme Internet risque de favoriser la banlieue et les régions les plus dynamiques au détriment du centre. Ce dernier est, dans bien des cas, déjà en perte de vitesse (il n'y a qu'à penser au cas de Montréal face à sa banlieue) et il faudra trouver des solutions à ce problème avant que la campagne ne se voit envahie par de nouvelles banlieues.

BESOIN D'ADAPTER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

À l'heure actuelle, les plans d'urbanisme et les règlements de zonage ne font pas une place très importante aux travailleurs indépendants, ce qui risque de limiter la création d'emplois dans les prochaines années. En effet, la réglementation découlant des premiers schémas d'aménagement limite généralement le travail indépendant aux professions libérales comme les avocats, architectes et médecins. Au tournant du deuxième millénaire, un zonage traditionnel risque d'être contesté par les citoyens qui voudront, ou devront, utiliser leur résidence comme lieu de travail. De plus, comme la proximité du lieu de travail ne sera plus un critère de localisation important, la zone agricole et le milieu rural dans son ensemble subiront probablement des pressions accrues. En l'absence d'une réglementation claire et prenant en compte les nouvelles réalités comme Internet, il sera difficile de favoriser un

développement harmonieux dans un monde totalement nouveau qui peut être perçu actuellement, pour quiconque n'ayant pas réfléchi aux conséquences de ces changements, comme un pur conte de science fiction.

En conclusion, il apparaît évident que les nouvelles technologies changeront notre façon de zoner le territoire. La ville-centre risque de faire encore une fois les frais de cette transformation et la banlieue, de moins en moins dortoir, devrait être une fois de plus favorisée avec, cette fois, un besoin en infrastructures routières beaucoup plus limité, conséquence du travail à domicile. De leur côté, les régions périphériques auront tout à gagner sur ce nouvel échiquier, car les distances n'auront plus vraiment d'importance dans une économie des plus tertiariées et soumise au numérique. Les facteurs les plus importants de la réussite seront la créativité et l'éducation, non pas la localisation.



Gestion de l'urbanisation dans la grande région de Montréal: un dossier qui progresse

Lors du congrès de l'AARQ en 1995 à Mont-Tremblant, les aménagistes régionaux des zones 6 et 7 lançaient officiellement une démarche de concertation technique sur la gestion de l'urbanisation, en collaboration avec la CUM et le MAM. Cette initiative originait d'une rencontre de travail tenue en juin 1995. Lors de cette rencontre, les aménagistes ont identifié des enjeux, problèmes et tendances relativement aux dossiers du développement résidentiel, les équipements régionaux et la planification du transport. De plus, il y a eu adoption de la démarche pour donner suite aux propositions de suivi.

Le territoire d'étude coïncide, grosso-modo, avec la zone d'influence de Montréal et des villes moyennes composant l'armature urbaine régionale. Il s'agit de l'espace économique le plus important du Québec, qui expérimente non sans difficultés l'adaptation à une nouvelle économie. Dans l'optique qu'un objectif important de la révision des schémas d'aménagement soit une meilleure intégration aménagement et développement, il est important pour les aménagistes de s'interroger sur les scénarios possibles d'aménagement pouvant guider le développement.

En effet, on sait qu'à l'instar de plusieurs agglomérations nord-américaines, la grande région de Montréal est touchée par l'étalement urbain des fonctions résidentielles, commerciales et industrielles (abandon des centres-villes, développement des banlieues dont celles les plus éloignées, restructuration de la base industrielle de plusieurs villes moyennes en région, envahissement du milieu agricole, création de terrains de jeux dans la périphérie, etc.). La planification de la gestion de l'urbanisation dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement constitue un défi important. De l'avis des aménagistes, la démarche de réflexion devrait fournir une expertise indispensable au soutien de la planification de l'urbanisation; il s'agit d'une première au Québec.

Trois comités ont été formés pour réaliser la démarche: le développement résidentiel, les espaces récréatifs et de villégiature et l'organisation de l'armature urbaine. Ce dernier se compose de trois sous-comités: l'armature urbaine régionale, le développement commercial et le développement industriel. Les comités partagent les mêmes objectifs: doter les aménagistes d'une vision d'ensemble des problématiques régionales en matière de gestion de l'urbanisation, évaluer les outils de contrôle et de planification à la disposition des aménagistes, déterminer les pistes de solutions pouvant guider la coordination des actions des principaux intervenants et la mise en commun de l'expertise disponible pour planifier la gestion de l'urbanisation (expériences nouvelles, opinions d'experts, relevés cartographiques des phénomènes, etc.).



Par
Pierre Alarie
Coordonateur-adjoint
MRC Les Moulins
et
Richard Audette
Géographe et urbaniste
Service de l'aide
technique au milieu
municipal
Ministère des Affaires
municipales
et
Ginette Blanchard
Agent de planification
MRC Lajemmerais

GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL GESTION DE L'URBANISATION (RÉVISION DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT)

DÉMARCHE DE CONCERTATION TECHNIQUE (adoptée le 8 juin 1995)

1. Rencontre préparatoire: vision d'ensemble
- informations générales
- échanges d'opinion (position et orientations)
- synthèse (8 juin 1995)
2. Dossiers particuliers: analyse technique
- formation des comités
- étude de cas impliquant des intervenants clefs
- conclusions et recommandations
3. Scénarios de croissance: solutions régionales
- rapport des comités
- esquisse d'une planification globale (colloque régional du 17 janvier 1997)
- proposition des moyens concrets
4. Promotion des résultats: sensibiliser les décideurs
- préparation d'un résumé
- rencontre des Tables des préfets
- rencontre des intervenants printemps 1997

AARQ - zone 6 et 7

(suite p. 12)

L'ARMATURE URBAINE DE LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL 1996-1997

Chronique du MAM (suite)

Le 17 janvier prochain se tiendra à la MRC de Lajemmerais un colloque régional sur la gestion de l'urbanisation pour la grande région de Montréal. L'objectif principal est la présentation des résultats d'analyse par les différents comités et l'adoption de recommandations sur l'aménagement du milieu urbain. Cette rencontre

réunira les aménagistes des zones 6 et 7 ainsi que les collaborateurs techniques à la démarche entreprise depuis un an. La démarche des aménagistes arrive à un moment très opportun, particulièrement dans la région métropolitaine, compte tenu qu'un projet de loi créant la Commission de développement de la métropole

sera adopté au cours des prochaines semaines. Les aménagistes de la CUM et des MRC de la région de Montréal sont des acteurs importants dans la recherche de solutions réalistes face aux problèmes de gestion de l'urbanisation de la région de Montréal.



13^e congrès annuel de l'A.A.R.Q. (suite)

André Boisvert,
MRC Les Pays-d'en-Haut (zone 7)

Christine Savard,
MRC d'Abitibi (zone 8)

Jacques Valois,
MRC Le Domaine-du-Roy (zone 10)

Jean Bissonnette,
MRC de Papineau (zone 12)

Les postes d'administrateurs des zones 9 et 11 seront comblés ultérieurement par le conseil d'administration. L'Assemblée générale s'est terminée à 11h40.

Pour terminer le congrès, trois représentants de la Commission sur la protection du territoire

agricole du Québec (CPTAQ) ont présenté, vendredi après-midi, un atelier sur la portée des modifications de la Loi 23 modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole. MM. Bernard Ouimet, président, Brian Fahey, vice-président et Serge Cardinal, directeur du service du contentieux, ont alors fait part de l'impact de ces importantes modifications sur le travail des aménagistes et de leurs attentes face à l'implication des aménagistes dans le processus de changement impliqué.

Tout au long du congrès, les participants ont eu l'occasion de visiter le site Internet de l'Association, puisqu'un ordinateur était branché en permanence à cette fin, au

biosque d'inscriptions. Quatre exposants étaient présents: Enviro-Vidéographique, le ministère des Affaires municipales, la Photocartothèque québécoise et Géo-Info BLM/Sycare Géomatique. D'autres commanditaires ont également participé au succès de notre congrès: le ministère de l'Environnement et de la Faune, la Fondation de la Faune du Québec et la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault & Lemay. Nous profitons de cette occasion pour les remercier de leur contribution et pour remercier tous les animateurs d'ateliers et participants, qui font de nos congrès, à chaque année, des événements appréciés de tous.



Vidéographie & Photographie Aériennes

Images détaillées & couleur de votre municipalité



RIVE

FORET

GRAVIERE

URBAIN

- Services spécialisés aux municipalités
- Contrôle des droits acquis
- Photo-interprétation
- Preuve légale & autres

Brochure, présentation & estimation sans frais

Adaptées à tous les usages
Économique & efficace



Enviro
Vidéographique enr.

Martin Boisvanue, M.Sc. Géo-télétection
246 Boul. Goineau Laval (Québec) H7G 3N4
Téléphone: (514) 662-2551